



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



134^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., EUA, 21-25 juin 2004

RÉSOLUTION

CE134.R9

OBSERVATOIRE DES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ

LA 134^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le document SPP38/5 sur l'Observatoire des ressources humaines en santé;

Tenant compte de la résolution CE128.R3 sur le développement et le renforcement de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé (2001); et

Reconnaissant le rôle clé des ressources humaines dans la mise en place de systèmes et de politiques sanitaires équitables et reconnaissant l'importance de mécanismes de participation, fondés sur des données probantes, pour la formulation de plans et politiques efficaces et durables des ressources humaines,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil directeur d'adopter une résolution qui serait rédigée dans les termes suivants :

LE 45^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le document CD45/_ sur l'Observatoire des ressources humaines en santé ainsi que la résolution CE138.R3 sur le Développement et le renforcement de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé (2001) ;

Reconnaissant l'importance de la formulation de politiques et plans efficaces pour les ressources humaines en vue d'obtenir un accès universel à des services de santé de qualité et de satisfaire les besoins prioritaires de nos populations en matière de santé,

./..

DÉCIDE :

1. De demander aux États Membres :
 - a) de traiter les problèmes persistants ou nouveaux se rapportant à la disponibilité, la composition, la répartition et la performance des ressources humaines en santé, qui posent des obstacles de taille à la réalisation de l'objectif de l'accès universel à des services de santé de qualité et à l'équité sur le plan de la santé;
 - b) de faire preuve de leadership efficace dans l'élaboration d'un plan national de développement des ressources humaines et rechercher la participation active des parties pertinentes à toutes les étapes du processus de formulation des politiques;
 - c) de investir dans le développement des ressources humaines pour étayer la stratégie des soins de santé primaires et de fourniture de services essentiels de santé publique à titre d'appui déterminant à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire;
 - d) de renforcer leur participation à l'Observatoire des ressources humaines en santé en tant que stratégie adéquate de définition des priorités et de formulation de politiques durables.
2. De demander au Directeur de :
 - a) d'intensifier la coopération technique avec les pays pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et plans efficaces de ressources humaines
 - b) d'élargir la portée de l'initiative de l'Observatoire des ressources humaines pour relever les nouveaux défis se présentant au niveau du développement des ressources humaines;
 - c) de contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale pour traiter les problèmes prioritaires découlant du mouvement des ressources humaines entre les pays;
 - d) d'évaluer l'Initiative pendant l'exercice biennal 2006-2007 consistant à définir les futurs profils de la coopération technique de l'OPS dans ce domaine.

(Huitième réunion, 25 juin 2004)